

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Jussy et de Meinier (création d'une zone de hameaux aux lieux-dits « Petit Sionnet » et « Grand Sionnet ») (13040)

du 20 mai 2022

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 30076-523-525, dressé par la commune de Jussy le 31 octobre 2017, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Jussy et de Meinier (création d'une zone de hameaux aux lieux-dits « Petit Sionnet » et « Grand Sionnet ») est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans la zone de hameaux créée par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Opposition

L'opposition à la modification des limites de zones formée par M^{me} et M. Claudine et José GIGER, représentés par M^e Claire BOLSTERLI, avocate, est rejetée dans la mesure où elle est recevable, pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 30076-523-525 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE JUSSY

Conseil municipal et mairie



Commune de Jussy

Commune de Meinier

Hameaux du Petit et Grand Sionnet

Modification des limites de zones

 Périmètre de la zone de hameaux D.S. O.P.B.II

Feuilles cadastrales n° : 30,45 / 28 (commune de Meinier)

Parcelles n° : 1416, 1415, 1607 (commune de Meinier)

Partiellement

347, 353, 386, 794, 809, 810, 1006 Petit Sionnet

368, 373, 374, 378, 496, 497, 1007, 1084, 1089, 1095, 1097, 1098, 1100, 1101, 1102, 1120, 1136, 1137, 1229, 1252, 1253 Grand Sionnet

Adopté par le Conseil d'État le

Visa :

Timbres :

Le président du Grand Conseil : Jean-Luc Forni

Adopté par le Grand Conseil le : 20 mai 2022

Loi N° : 13040

Échelle 1 : 1000		Date 31.10.17	
		Dessin PhV-LT	
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Modification suite enquête technique 1	24.05.19	LT

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
260 00 10 et 290 00 40	JSY - MNR
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
523 - 525	
Archives Internes	Plan N°
	30076
CDU	Indice
711.52:930.26	

